

# Domaine Public 974 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 30 novembre 1989  
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

## Et maintenant, le débat politique!

Incontestablement, l'initiative «Pour une Suisse sans armée et pour une politique de paix» a obtenu un succès d'estime. Ce résultat, ses auteurs n'osaient pas l'imaginer lorsqu'ils ont lancé leur action. Mais au-delà des chiffres, le bilan de l'exercice reste politiquement maigre. La campagne n'a guère permis de dépasser l'échange d'arguments sommaires et stéréotypés.

Que faire maintenant de ce résultat? Pour l'heure, l'interprétation en est difficile tant l'assemblage des motifs qui ont conduit à appuyer ou à rejeter l'initiative est hétéroclite. On en saura plus dans quelques semaines, lorsque seront publiées les données du sondage Vox. L'intérêt et le mérite de l'initiative ne résident pas tant dans ce qui s'est passé jusqu'à présent que dans les perspectives possibles qui s'ouvrent à partir de maintenant. A condition que les vainqueurs d'au-

jourd'hui admettent que ce n'est pas l'adhésion au statu quo qui a prévalu et que les vaincus sachent faire fructifier leur bon résultat autrement qu'en relançant leur même illusoire proposition.

Car le travail ne manque pas: redéfinir une politique de sécurité adaptée à la situation internationale actuelle; repenser la place de la défense militaire et ses modalités — montant des dépenses et types d'équipement, mais aussi introduction d'un service civil; imaginer et concrétiser le rôle que la Suisse peut jouer dans la promotion de la paix — et là l'enjeu dépasse de loin la seule question du maintien ou de la suppression de l'armée — au sein d'une Europe en mouvement mais aussi entre le Nord et le Sud, et au sein même de notre société riche où se développent des îlots de pauvreté et des exclusions sociales.

JD

(lire aussi *L'invité de DP*, page 7)

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUÊTE

## Après la chasse aux sorcières, l'exorcisme

(ag) La Commission parlementaire d'enquête a rendu public son rapport. Malgré un travail minutieux, l'exercice avait ses limites: la commission n'avait accès qu'aux dossiers d'administration et de justice déjà archivés; elle pouvait certes interroger librement qui elle voulait, mais elle n'était pas habilitée à mener des enquêtes judiciaires; légitimement, sous peine de confusion des rôles et de non-respect de la séparation des pouvoirs.

Trois questions sensibles: le complot, la faute de M<sup>me</sup> Kopp, le travail du procureur Gerber. Brièvement, sur les deux premiers points. Le noyautage organisé du Département de justice ne reçoit pas un commencement de preuve. Le roman noir, meurtre et chantage, dans son montage, demeure en l'état de la question un exercice d'imagination.

M<sup>me</sup> Kopp voit son cas aggravé: la violation du secret de fonction a profité à un autre administrateur que son mari. Et surtout elle subit une condamnation morale plus lourde à porter qu'une sanction juridique: avoir pratiqué le mensonge par omission et avoir cherché à faire porter le chapeau à ses collaborateurs. C'est le reproche classique sur lequel débouche toute commission d'enquête parlementaire; voyez Nixon, et même Reagan, quand il faillit être accroché par l'Iranganate. En son temps, la commission d'enquête Furgler-Graber reprocha de même au conseiller fédéral Chaudet d'avoir menti au Parlement (sans que démission s'ensuive, c'était en d'autres temps).

Le procureur Gerber se voit blâmé d'avoir consacré plus de forces et d'énergie à fi-

(suite page 2)

# Après la chasse aux sorcières, l'exorcisme

(suite de la première page)

cher les gauchistes, y compris ceux qui ne le sont pas (900'000 personnes), qu'à traquer les trafiquants de drogue. Re-proche fondé, d'autant plus que ces renseignements, souvent communiqués aux responsables des administrations, ont servi de base à un *Berufsverbot* pendant longtemps pratiqué. Mais c'est ici que s'arrête la capacité d'autocritique parlementaire. Espérons que le débat qui s'instaurera aux Chambres, rompant l'unanimité de la commission d'enquête, fera ce travail critique et politique.

Pour dire quoi? Que ce gigantesque fichage de tous les prétendus sorciers et sorcières suisses se faisait dans un climat entretenu par la majorité parlementaire et que c'était bien la politique officiellement approuvée: je ne parle pas, précisons-le pour éviter des répliques faciles, de l'ordinaire et inévitable tra-

vail de la police politique, mais de la disproportion et de l'inadéquation de la mise en fichiers de 900'000 personnes. Quelques illustrations. J'ai souvent entendu le préposé à la défense générale présenter un exposé devant tous les syndicats de divers districts vaudois, réunis à la convocation du préfet. Il exposait que la guerre déclarée, vu son coût humain insupportable à l'âge nucléaire, avait été remplacée par une guerre larvée et souterraine; sa caractéristique était soit la manipulation de groupes terroristes, soit l'infiltration par des taupes rouges; les taupes les plus redoutables étaient naturellement celles qui n'avaient plus d'attaches avec les milieux révolutionnaires; le pas était ainsi allègrement franchi: de la vigilance au soupçon généralisé. Partout, de même, s'observaient des sous-grades d'une défense contre les dangers insoupçonnés, mélangeant ce qui est astucieusement dérobé à la vue et l'inexistant qui a évidemment la propriété d'être invisible.

M. Gerber, radical zurichois, nommé par M. Furgler, a été le reflet et l'exécuteur de cette idéologie dominante.

Mais pourquoi ne poursuivait-il pas au

moins avec le même zèle les blanchisseurs d'argent?

Qu'on relise les réponses récentes à la consultation sur l'introduction dans notre Code pénal d'une norme réprimant le blanchissage de l'argent sale. Que de réticences, toutes proches encore (voir DP 962)! Pourquoi la Suisse ferait-elle du zèle entre toutes les nations, disent des Conseils d'Etat et des associations privées? M. Gerber lui non plus ne faisait pas d'excès de zèle en ce domaine, ni les autorités judiciaires zurichoises. Là encore il reflétait l'idéologie dominante.

Reste une question que devra se poser le Parlement. M<sup>me</sup> Kopp va être déférée devant la plus haute justice, M. Gerber a eu droit à un examen poussé de son activité de «fonctionnaire-magistrat». Mais les banques, qui ont commis des fautes dans l'exercice du commerce de billets et qui ont, peut-être, violé des dispositions de la convention de diligence signée par elles, seront éventuellement condamnées, dans le secret, par un tribunal particulier, corporatiste.

La sévérité du renvoi devant la justice pénale et devant la critique parlementaire en des procès publics est-elle compatible avec l'existence, parallèlement à la loi sur les banques, d'une justice privée protégeant de toute révélation déshonorante.

Si le Parlement ne va pas jusqu'au bout de sa logique critique, il tombera à son tour sous une accusation: celle de préférer l'exorcisme à l'assainissement. ■

INITIATIVE «PRO VITESSE 100/130»

## Un fossé qui se comble

(pi) «Si les gens avaient voté comme ils conduisent, les résultats sur le plan suisse seraient différents» a déclaré le président vaudois du TCS à 24 heures à propos du vote sur l'initiative «Pro vitesse 100/130». Les milieux automobiles devront pourtant s'y faire: il est probable que les automobilistes ont voté comme ils conduisent: il y en a à peu près la moitié qui respectent les limitations. Ce qui fait la différence, c'est qu'il n'y a pas que des automobilistes qui se rendent aux urnes... Il faut donc relever à quel point les partisans de l'initiative ont visé faux avec leur principal slogan, qui voulait qu'une loi soit mauvaise quand elle n'est pas comprise par une majorité de la population. 62% des votants ont tenu à rappeler que les limites actuelles sont «comprises» par eux et qu'elles les satisfont. Dont acte.

Autre sujet d'attention à la lecture des résultats: les différences entre Romands et Alémaniques. Force est de constater que le fossé se comble gentiment et qu'il

n'est plus aussi profond que lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur la ceinture de sécurité ou sur la vignette. Les milieux automobiles pourront donc de moins en moins s'appuyer sur la partie «dure» et romande du pays pour défendre la voiture au mépris des autres usagers de la route et de ses riverains.

Mais il faut rendre justice à ces milieux: leur évolution est en cours... quand ça les arrange. Que de fois n'ont-ils pas clamé ces derniers temps que la ceinture de sécurité avait beaucoup plus apporté à la sécurité et le catalyseur à l'assainissement de l'air que le régime à 80 et 120 km/h. Il y a quelques années pourtant, ils combattaient la première en la décrivant comme une atteinte inadmissible à la liberté individuelle (déjà) et regardaient le second avec mépris, certains s'opposant d'ailleurs à cette nouvelle tracasserie de l'administration (refrain connu). Bizarre: ceux qui veulent rouler vite finissent par toujours avoir une guerre de retard. ■

## Magistral hors-jeu

(pi) On savait que Jean-François Leuba, chef du Département vaudois de justice et police, se fichait de la loi et ne relevait pas le défi, pour reprendre le slogan de son parti, de faire respecter les limitations de vitesse. On sait maintenant en plus qu'il n'a rien compris à la démocratie, se permettant de déclarer à 24 Heures de mardi dernier: «On ne va pas punir les automobilistes parce que le peuple a mal voté.» Le peuple, dans ce pays, est souverain. Et chacun sait que le souverain n'agit pas bien ou mal. Il décide.

# Banques sous pression

(jd) Jusqu'à présent, le soupçon de pression et d'intervention pesait plutôt sur les banques. On sait maintenant que ces dernières se trouvaient aussi parfois dans la situation inverse, si l'on en croit les déclarations de Robert Studer, président de la direction de l'Union de Banque Suisse devant la commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de répression du blanchissage d'argent sale. Propos qui ont été révélés par la radio alémanique et reproduits par le *Tages-Anzeiger* et la *Neue Zürcher Zeitung*, et dont nous citons les extraits suivants (traduction):

*Coutau (lib/GE)*: J'imagine qu'il doit être difficile de dire à un homme d'Etat d'un autre pays, avec lequel la Suisse entretient des relations courantes, que l'on n'accepte pas ses fonds en dépôt. Cela est-il déjà arrivé? Il se pourrait également que ce personnage intervienne auprès de la Confédération, par la voie diplomatique, afin d'obtenir le dépôt de ses fonds.

*Auer (rad/BL)*: J'ai une question dans le même sens concernant l'image des banques et des politiciens. Imaginons que le chancelier Kohl se présente pour placer de l'argent. Jusqu'à deux ou trois millions de francs, cela ne pose pas de problème. Des politiciens grecs ou des dictateurs africains désirent déposer de grosses sommes. Comment traitez-vous ces cas?

*Studer*: Je me suis référé précédemment à des hommes politiques étrangers. Je veux expliciter cela pour le procès-verbal. C'est une situation difficile. Je pourrais citer des noms à propos desquels on nous a invités à avoir de bonnes relations avec tel ou tel pays, à cause de l'industrie suisse d'exportation. Il y a une quinzaine d'années, lorsque le taux de chômage était élevé, nous — c'est-à-dire les banques suisses — avons eu des cas où nous avons ouvert des comptes. Soudainement des événements sont intervenus et alors la situation est devenue mauvaise, mais auparavant nous avions été sollicités afin que BBC puisse construire des turbines, etc. Nous n'avons pas besoin de cet argent. Monsieur Auer, quand un tel cas survient, l'employé doit l'annoncer, sans quoi il contrevient aux directives internes de la

banque. Ce serait un cas extraordinaire si tout d'un coup de tels montants arrivaient. Nous avons fait des fautes et aujourd'hui nous avons tiré les leçons et nous sommes devenus plus sensibles. La convention de diligence n'a que douze ans et c'est un bon instrument.

*Fankhauser (soc/BL)*: Vous avez dit que vous aviez été invités à entretenir les meilleures relations possibles avec tel ou tel pays. Vous avez dit qu'on vous a invités. Ce «on» m'intéresse. Etait-ce les autorités ou qui d'autre? Qui vous a donné de telles instructions?

*Studer*: Ce ne sont pas des instructions. Je vous donne un exemple. Nous sommes critiqués à cause de l'importance de nos avoirs en Amérique latine. Des dettes qui ne seront jamais remboursées. Plus de 80% de cet argent est lié à des

exportations suisses. Dans X cas nous avons refusé. Vint alors un téléphone de la Banque nationale nous demandant de reconsidérer notre décision. Puis des téléphones des autorités, de Berne également, insistant sur la lutte contre le chômage, etc... Après trois ou quatre refus, nous avons finalement cédé. Aujourd'hui, nous devons en payer les conséquences.

Actuellement, nous avons une possibilité d'exportation en discussion à propos de laquelle on nous dit à nouveau à quel point l'affaire est importante pour l'industrie suisse. Nous ne nous laissons plus influencer. On ne peut pas parler de directives. Imaginer qu'il y a 15 ans nous ayons refusé une demande du président du Brésil, ça aurait été difficile. Ce sont les circonstances. Nous ne le faisons plus.

*Le Conseil fédéral a fait savoir lundi qu'il ne disposait «d'aucun indice» lui permettant de confirmer l'exactitude des déclarations de M. Studer.* ■

## LITTÉRATURE

# Pour saluer Sciascia

Dans l'admirable floraison du roman italien qu'a rendue possible la chute du fascisme (les Vittorini, Pavese, Brancati, Cassola, Pratolini, Calvino, Bassani, etc) la place occupée par Leonardo Sciascia est prééminente. Dès les *Paroisses de Regalpetra* (1956), témoignage d'un instituteur sur le village où il enseigne, Sciascia commence à interroger et à raconter cette Sicile natale qui le fascine et le désole. Soit dans des intrigues policières qui révèlent la puissance de la mafia et du clergé son complice (*Le Jour de la chouette*, *A chacun son dû*), soit en exploitant, avec un mélange d'objectivité apparente, d'humour et de férocité, des faits divers qu'il exhume des archives ou de l'histoire récente: par exemple l'Inquisition en Sicile, la lutte des patriotes contre les vice-rois espagnols, l'émigration en Amérique et ses dupes. Mais aussi le mystère de la *Disparition de Majorana* (physicien nucléaire) ou les dessous scandaleux de l'affaire Moro. C'est d'abord la «sicilitude» qui intéresse Sciascia. Mais il se convainc que ses «maladies» sont en train de gagner le monde entier. C'est le sens du très beau *Contexte*; typiquement

le seul de ses livres qui ne soit pas situé géographiquement car aujourd'hui, dans le monde, tout pouvoir «prend la forme obscure d'une chaîne de connivences, approximativement la forme de la mafia».

Pas de grande œuvre qui ne soit porteuse de valeurs. Celles de Sciascia sont le patrimoine de la culture occidentale (par exemple Montaigne, Cervantès, Dostoïevski). Mais particulièrement les valeurs professées par le siècle des lumières: Montesquieu, le Voltaire de l'affaire Calas et du *Traité de la tolérance*, Stendhal héritier du XVIII<sup>e</sup>. En Italie, Beccaria (le réformateur du droit) ou Manzoni quand il dénonce l'iniquité du procès fait à Milan aux *untori* lors de la peste de 1630.

Cette dévotion a pris en particulier la forme du délicieux *Candide ou un songe fait en Sicile* (1977). C'est l'ironie voltairienne appliquée aux deux grandes églises de notre temps: l'Eglise catholique telle qu'elle exerce le pouvoir en Italie; la théorie et la pratique du marxisme, du PCI à l'utopie de mai 68.

Jean-Luc Seylaz

# La passion d'un homme de presse

(jd/pi) Lorsque François Gross quittera son poste de rédacteur en chef de *La Liberté*, le 1<sup>er</sup> juillet 1990, il aura passé plus de vingt ans à la tête de ce journal. Il a su, durant cette période, rendre une crédibilité au titre qu'il dirige et qui portait alors le peu envié surnom de «La Mentreuse», en raison de ses liens avec le parti politique majoritaire. De Fribourg, François Gross a aussi pu aiguïser son regard sur la Suisse et sur la presse romande. La ville où coule la Sarine est en effet un pont entre les cultures romande et alémanique. Elle possède aussi l'avantage de ne pas être située au bord du Léman, où les gens ont parfois tendance à considérer que, passé le Mont-Pèlerin ou le Chalet-à-Gobet, la Suisse n'est plus constituée que de quelques sous-préfectures sans intérêt. François Gross parle comme il écrit: avec un langage à la fois précieux et précis, sans grandes précautions oratoires.

Nous vous livrons ci-dessous l'entretien que nous avons eu avec lui.

— Il y a une vingtaine d'années, les journaux régionaux craignaient la concurrence des quotidiens de Genève et de Lausanne. Or, on constate aujourd'hui que seuls quelques regroupements à petite échelle ont eu lieu, mais que les titres cantonaux tiennent le cap et gagnent même en importance. On a aussi constaté une autre évolution positive: les quotidiens se sont peu à peu dégagés de liens, privilégiés sans être institutionnels, qu'ils entretenaient avec des partis politiques. Comment avez-vous vécu cette évolution?

— Je pense en effet que l'on a surestimé il y a vingt-cinq ans l'attrait exercé sur les lecteurs des cantons dits périphériques pour ce qu'on appelait ici «la presse de l'extérieur» car, en Suisse romande, l'attachement au canton — et par conséquent au journal cantonal — est très fort. Et finalement, *La Liberté* a profité de sa situation de monopole parce que n'ayant pas eu à racheter de titres ou à lutter contre eux, elle a pu concentrer tous ses efforts dans la promotion d'un quotidien fribourgeois de langue française de qualité. Ce développement s'est d'ailleurs fait en contradiction avec les théories du directeur d'alors de Publicitas, qui encourageait les journaux régionaux à abandonner leur partie étrangère, voire nationale, pour devenir des journaux uniquement régionaux. Exemples: *L'Est vaudois* et

*Vevey Riviera*, qui ont abandonné des rubriques entières, ou *L'Express* actuellement, qui donne la priorité à la locale. Nous avons pris un pari contraire, considérant que le public fribourgeois devait avoir une bonne information locale, mais devait aussi, par son journal local, retrouver la Suisse et le monde, sans être obligé de souscrire deux abonnements. Le premier pari était donc que le journal fût le plus complet possible. Le deuxième pari consistait évidemment à rendre une crédibilité au journal et à mettre en cause les liens que nous avions avec le parti conservateur-chrétien, devenu PDC depuis, et qui entachaient notre réputation. Il y avait d'ailleurs entrave à l'information: on pouvait dire que M. Nixon était une fripouille s'agissant du Watergate, mais dès qu'une personnalité locale était en cause, c'était le refrain «Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil». Nous avons donc dû apprendre à traiter l'information locale avec le plus d'indépendance possible. Cette distance d'avec les partis politiques n'empêche pas certains titres de se trouver dans des mouvances, dans des familles d'esprit, comme *La Liberté* se trouve dans une mouvance catholique en marge de la démocratie chrétienne.

Nous avons, dans cette évolution, profité de l'influence du *Blick*, qui a été le premier quotidien en Suisse à n'être pas imprimé à son lieu de rédaction et à

traiter les événements de la même façon, quel que soit le canton où ils se produisent. Le *Blick* nous a petit à petit délivré de ce tabou qui voulait que l'on taise certaines informations locales, pour ne pas risquer de toucher telle ou telle personne. Cela dit, l'investigation sur le plan local reste très difficile.

— Ces nombreux titres cantonaux ne font-ils finalement pas double-emploi avec la radio et la télévision, en ce sens qu'ils consacrent encore une place importante à l'information brute nationale et internationale, information que le lecteur a déjà entendue ou vue à la radio ou à la télévision?

— Nous avons essayé d'y remédier par nos colonnes «En bref» où le lecteur retrouve les informations qu'il a entendues durant la journée à la radio ou à la télévision. Mais les *copy-tests* que nous avons fait deux années de suite nous ont appris que le lecteur désirait trouver dans son journal confirmation de ce qu'il avait entendu. Une évolution se produit pourtant et on devrait bientôt pouvoir sortir un journal à deux vitesses, avec une colonne télégraphique d'une part, des enquêtes et des commentaires d'autre part.

— Ce sont la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) et le *Journal de Genève* qui illustrent le mieux cette tendance. Par rapport à l'actualité internationale, ils font un travail important de mise en perspective et de commentaire en retrait de l'actualité directe.

— Je constate que pour ce qui est du nombre de lecteurs ou du tirage, le *Journal de Genève* et la NZZ sont en progression. Donc à côté de la fulgurante percée du *Matin*, parcouru rapidement, fait de titres et d'images, les journaux qui choisissent ce créneau de l'approfondissement pour permettre au lecteur de mieux suivre l'information du jour ont un avenir. On remarque aussi que la NZZ — cette espèce de fusée à étages très largement ouverte sur le monde, très bourgeoisement ouverte sur la Suisse et très étroitement fermée sur le radicalisme zurichois au plan cantonal — a conquis un très grand public en Suisse alémanique et au-delà, précisément parce que ses cahiers internationaux et suisses donnent une ouverture que l'on ne trouve guère ailleurs.

Lorsque *La Liberté* atteindra les 38'000 exemplaires — on en est actuellement à 35'000 — on aura à peu près fait le plein de ce canton et il faudra faire un choix: essayer d'être en Suisse romande, même comme quotidien fribourgeois, un journal de référence de mouvance catholique. L'éditeur est naturellement tenté par un calcul plus mercantile — il est influencé par la publicité —, à savoir occuper au mieux notre terrain, qui correspond à une «région publicitaire», et ne pas s'occuper du reste.

— *Mais est-ce qu'il n'y a pas un certain gaspillage à vouloir diffuser un journal cantonal au-delà de ses frontières naturelles? La solution n'est-elle pas plutôt à chercher dans la création d'un véritable quotidien romand?*

— On peut aussi imaginer une formule avec un quotidien romand de référence à l'intérieur duquel le quotidien local serait encarté. Mais cela demande des réformes mentales énormes. On constate que les correspondants de la radio et de la télévision dans les cantons ont affaire à des gens qui sont à Genève et à Lausanne et qui n'arrivent pas à comprendre les problèmes des autres cantons. Ce handicap se retrouverait certainement avec un quotidien romand, et l'on a beaucoup de peine à trouver des personnes qui «pensent romand».

— *Pour créer ce journal de référence, éventuellement en collaboration avec des journaux cantonaux, il y a le problème des moyens; la NZZ peut entretenir un nombre impressionnant de correspondants. Mais ce n'est pas le seul problème, car 24 Heures, qui a tout de même des moyens importants, ne se lance pas dans ce créneau. N'y a-t-il pas aussi la question des ressources humaines qui entre en ligne de compte, de la qualité du capital humain à disposition?*

— Il faut s'arrêter sur le cas de la NZZ: il y a d'abord un directeur qui est un ancien journaliste et qui a conscience de la spécificité du produit qu'il dirige. Or en Suisse romande, à de rares exceptions près, nous constatons que les journaux sont aux mains d'éditeurs familiaux ou de managers, dont certains très avisés, mais dont d'autres sont des épiciers imprimeurs, qui n'ont pas une culture de gens de presse. Le journal est la vache à

lait qui alimente une imprimerie, une radio, d'autres journaux, etc. La NZZ a fait le pari de réinvestir les bénéfices du journal dans le journal. Et c'est sur ce point notamment que je me suis trouvé en désaccord avec mon éditeur, quand il a choisi de jouer un rôle important au sein de Radio Fribourg. Or les bénéfices d'un journal doivent être réinvestis dans une véritable amélioration du journal, sur la base d'un projet d'entreprise de presse qui ne développe qu'un seul produit et qui fait tout pour que ce produit soit le meilleur. C'est ce que les éditeurs romands ont du mal à admettre.

Concernant le capital humain, il est certain que la profession évolue. Il y a d'abord un désir d'établissement et de vie de famille de plus en plus grand. Ce désir est légitime, mais il a des conséquences sur la profession qui réclame une certaine souplesse, tant en ce qui

---

### **«Les bénéfices d'un journal doivent être réinvestis dans une véritable amélioration du journal.»**

---

concerne les horaires que le lieu de résidence. On nous a eus pendant longtemps avec des discours sur l'apostolat du journalisme et des salaires de misère; cette époque est heureusement pratiquement révolue, mais on est en train de tomber dans l'excès contraire. Les gens veulent à tout prix rentrer chez eux une fois leurs heures faites, même s'il y a une enquête à compléter, et ils n'ont plus la souplesse nécessaire pour aller s'installer à Zurich ou à l'étranger.

C'est un problème. Mais ce qui m'inquiète davantage, c'est qu'il y a de plus en plus de journalistes qui lisent très peu, qui ne s'intéressent plus guère à la culture et ne cherchent plus à se cultiver. Et il y a de moins en moins à la rédaction de ces vastes bagarres où l'on refaisait le monde avant d'écrire un article.

— *La presse est de plus en plus l'objet*

*de mesures d'intimidation sur le plan judiciaire. Pensez-vous qu'il s'agisse d'une évolution ou simplement de problèmes conjoncturels?*

— Je pense que la presse ne voulant plus jouer le simple rôle de chambre d'enregistrement, mais désirant faire des enquêtes, de l'investigation sur des sujets difficiles, dérange effectivement et suscite une certaine peur. Il n'est donc pas étonnant qu'elle provoque des contre-feu sur le plan légal. Je crois que nous serons de plus en plus sous la menace de personnes qui ne veulent pas que la presse s'occupe d'un certain nombre de choses. D'où la nécessité d'un apprentissage très sévère pour les stagiaires et d'un renforcement du rôle de la rédaction en chef, qui doit avoir les moyens techniques et en personnel de contrôler le contenu du journal, non pas pour faire de la censure, mais pour en assurer la qualité professionnelle. Il s'agit aussi de ne pas lancer n'importe qui sur n'importe quoi: l'exercice de la liberté de l'information nécessite une responsabilité accrue de la part des journalistes et des éditeurs.

— *Lorsque vous quitterez la rédaction en chef de La Liberté, vous continuerez à collaborer à ce journal — et à d'autres; en quoi consistera votre travail?*

— Les journaux, la radio et la télévision ont de plus en plus de peine à recruter des correspondants disposés à aller s'installer en Suisse allemande. Cela me paraît aberrant: je considère que le journaliste devrait toujours avoir sa valise prête au coin du bureau. Nos correspondants sont d'autre part suroccupés, devant courir d'une conférence de presse à l'autre. Je souhaite donc traiter, depuis la Suisse allemande, des sujets pris en dehors des circuits de l'actualité quotidienne. Le terme qui correspond le mieux à mon activité future — qui n'est pas encore très clairement définie — est malheureusement anglais: *columnist*; je ne connais pas d'équivalent français. Je ne sais pas encore si je vais aller m'installer en un endroit précis en Suisse allemande, de préférence à l'écart des grands centres, ou au contraire si je vais rester basé à Fribourg et y faire des séjours prolongés, ce qui aurait l'avantage de me permettre de changer régulièrement d'endroit. ■

# Une solidarité contagieuse

(fb) Le sida, on commence à connaître. Mais cela reste une maladie pas comme les autres. Pas seulement parce qu'il n'existe toujours pas de traitement curatif ou de vaccin, mais aussi par les réactions qui en découlent chez ceux qui sont touchés comme chez leurs proches. Rejet ou non des séropositifs et des personnes ayant développé le virus, la question se pose à la société à la fois en

Accompagner, cela peut être:

- parler, écouter, rire, pleurer... ou se taire
- des visites à la maison ou à l'hôpital
- une collaboration au niveau de démarches administratives
- aller chez le médecin
- une promenade à la campagne, aller ensemble à une exposition, prendre un verre dans un café... etc.
- un lien avec la famille, les amis selon le désir de la personne
- un échange entre deux être humains face à la vie et à la mort

termes politiques et sur le plan humain. Après le temps de l'information et de la prévention, l'Aide suisse contre le sida (ASS) met aujourd'hui l'accent sur la solidarité nécessaire. Lutte contre les discriminations ou les préjugés dans la vie de tous les jours, mais aussi développement d'une forme de soutien spécifique: les réseaux d'accompagnement. A Genève, un premier groupe de huit personnes s'est formé il y a deux ans sous l'égide du Groupe Sida Genève, antenne locale de l'ASS avec Dialogai. Depuis lors, un deuxième groupe s'est constitué et un troisième est en préparation. Ces groupes réunissent des hommes et des femmes qui, pour des raisons fort diverses (décès d'un proche, sensibilité à la problématique de l'exclusion, besoin d'utilité vis-à-vis d'autrui, etc) ont choisi cette forme d'engagement social bénévole qui s'effectue, faut-il le préciser, en marge de leur vie familiale et professionnelle.

Si ceux qui en ont la pratique insistent sur le fait que chacun est à même d'accomplir une activité d'accompagnant, cela ne s'improvise pas pour autant. Entretiens approfondis, journée de formation recourant aux différentes techni-

ques du jeu de rôle et de la dynamique de groupe permettent aux volontaires d'éprouver leur motivation et leur ouverture d'esprit (il ne s'agit pas d'aller faire la morale à des personnes éventuellement homosexuelles ou toxicomanes) tout en se préparant à leur activité future.

Au demeurant, l'accompagnement lui-même est une expérience humaine relativement intransmissible et qui nécessite évidemment le respect d'un secret rigoureux. A l'origine, il y a un appel qui peut émaner de la personne concernée ou d'un médecin, d'un travailleur social, de la famille ou autre. Au gré des affinités, ce sont toujours deux accompagnants qui prennent en charge une demande. La suite s'organise avec l'intéressé. Dans des situations toujours différentes, il s'agit pour les volontaires de s'adapter au langage et aux attentes de chacun pour aider à passer les caps difficiles (voir encadré).

On s'en doute, l'accompagnant lui-même peut s'en trouver bouleversé, remis en question. Le travail par paire est une manière d'y répondre; si visites et démarches sont le plus souvent individuelles, le contact entre les deux volontaires est constant. L'appui que procure l'insertion dans un groupe en est une autre: sous la conduite d'un superviseur (animateur extérieur formé) deux fois par mois, il est précieux de pouvoir échanger les expériences, les joies et les moments de découragement.

Partis des Etats-Unis, les réseaux d'accompagnement sont aujourd'hui l'un des volets des stratégies à l'égard du sida en Suisse comme ailleurs. A leur actif, ce qu'ils apportent non seulement aux personnes accompagnées et à leurs proches, mais aussi à l'ensemble de la société, comme une chaîne de solidarité contagieuse. ■

Pour rejoindre ou solliciter un groupe d'accompagnement: Groupe Sida Genève, rue des Sources 3, 1205 Genève, tél. 022/781 23 81 — Groupe Sida Neuchâtel, rue du Verger 6, 2034 Peseux, tél. 038/31 49 24 — Aide suisse contre le Sida, case postale 1028, 8036 Zurich, tél. 01/462 30 77.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Bientôt Noël

J'écoutais l'autre jour l'ami Golovtchiner parler de Sa Sainteté Jean-Paul II, à propos du problème des préservatifs... Pas tendre le petit camarade! Combien je préfère l'attitude de Crêt-Bérard, Maison de l'Eglise vaudoise, toute empreinte de charité chrétienne envers les frères catholiques! Dans un esprit de véritable œcuménisme, Crêt-Bérard a songé à faire appel, pour présenter ses cartes de Noël, au Père Brückberger — *Brück* pour les intimes, qui sont paraît-il nombreux. Heureuse initiative! Comme on sait, le Père a en tout des opinions robustes — tellement que *La Nation* du 18 novembre n'hésite pas à proclamer: «Il est des nôtres!» Et c'est vrai qu'il est parfaitement *salonfähig*, tout à fait *stubenrein*. Personnellement, voyez-vous, il m'enlève une grosse épine du pied: partisan comme lui de la peine de mort, j'hésitais pourtant, car qui dit peine de mort, dit *bourreau*. Or, très franchement, je dois avouer qu'une pusillanimité malheureuse m'empêcherait... Mais on est

en droit de penser que le Père, qui vient de faire paraître tout un livre *Pour la peine de mort*, n'est pas homme à se laver les mains, à se débarrasser sur d'autres de la tâche douloureuse, mais nécessaire — bref, de laisser mettre la place au concours, avec indication de la classe dans l'échelle des fonctionnaires, et des salaires minimum et maximum, à l'entrée en fonction et après X années de service. Ce qui résout le problème.

Reste le *moyen* à employer. Car la guillotine, ça fait kiki, la pendaison de même. Quant à la chaise électrique, les écolos ne manqueraient pas de crier qu'on gaspille de l'énergie. Non, pour ma part, je ferais mienne la méthode que Collot d'Herbois expose au Comité de Salut Public (en 93 ou 94) et je suis bien sûr que le Père me rejoindra: «Nous avons remplacé le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine par les mitraillades, qui donnent aux exécuteurs les solides jouissances d'un spectacle digne de la liberté.»

Voilà qui est parlé! ■

L'INVITÉ DE DP

# Les vraies réformes vont commencer

Le vrai débat sur l'armée peut commencer! Car le débat provoqué par l'initiative «Pour une Suisse sans armée» était axé sur le passé: s'affrontaient les défenseurs des prétendus mérites de l'armée pendant la dernière guerre et ceux qui mettaient en avant le rôle des soldats lors des conflits sociaux d'antan. Or, les questions d'avenir vont maintenant devoir être tranchées en raison d'autres événements auxquels notre pays participe; on peut déjà en déduire que les dimensions de l'armée et son importance dans la vie civile des Suisses se trouveront fortement réduites.

Le 19 décembre, les 18 ministres des affaires étrangères de la CE et de l'AELE vont en effet entamer une période de négociations pour aboutir à la fusion des deux espaces économiques en un seul «Espace économique européen». La Suisse sera forcément amenée à s'aligner sur le droit économique, sur la libre circulation des travailleurs (un peu), sur les diplômes européens. Même si le Conseil fédéral parvient, comme il le souhaite, à garder intacte la souveraineté suisse dans cette Europe grandissime, le dynamisme et le poids de la CE et de ses institutions la diminueront de fait. Cet affaiblissement de l'Etat fédéral permettra peut-être, un jour, des relations plus directes entre la CE et les régions. Mais il va sûrement restreindre le rôle de cette armée surdéveloppée qu'entretient notre pays.

L'évolution de l'Europe de l'Est, le pluralisme et le pluricentrisme que l'on peut en espérer, sera aussi un facteur qui convaincra les Suisses de ne pas continuer à entretenir une armée dans son format actuel.

L'importance croissante de la qualification personnelle et professionnelle pour déterminer la place des individus dans l'échelle sociale et dans les entreprises contrastera de plus en plus avec les vieilles habitudes d'aligner parallèlement des car-

rières militaire et civile. Il est probable même que des conflits surgiront, les cadres désireux de grimper dans la hiérarchie de leur entreprise n'ayant plus de temps à consacrer à la vie en caserne.

Il y aura également distorsion entre le style militaire d'obéissance et de soumission et la souplesse réclamée par les firmes à leurs employés au nom de la compétitivité internationale et de la durée sans cesse rac-

FABRIQUE DE DP

## Carnet rose

Même si tous les collaborateurs de DP ont leur sensibilité civique et ils ne l'ont jamais cachée, ce journal n'est pas le journal d'un parti et encore moins d'un clan. Mais d'une «famille» d'esprit, certainement. On s'est donc réjoui de l'élection à la présidence du Conseil national de Victor Ruffy, administrateur de notre modeste SA et collaborateur du journal; idem pour le succès de la syndic Yvette Jaggi, qui présida longtemps le conseil d'administration de DP, et qui surtout participe régulièrement, malgré un emploi du temps impossible, à la rédaction. On se réjouit d'avoir encore, on l'espère, l'exclusivité de ses réflexions politiques, voire urbanistiques, sujets sur lesquels les autres rédacteurs de DP ont aussi leurs idées. Bravo! ■

COURRIER

## Il y a bonus et bonus

Dans le numéro de *Domaine Public* du 9 novembre 1989, vous avez publié un petit article qui, sous le titre «Caisses de santé - Logique patronale», était consacré à la réponse à la consultation sur la révision de l'ordonnance V sur l'assurance maladie du 2 février 1965.

courcie des générations de technologie. Elles exigent en effet une forme de vie et de travail axée sur la responsabilisation personnelle et l'ouverture au changement, en totale contradiction avec la pratique militaire.

Je pense donc que la Suisse évoluera avec son temps, avec l'Europe et que les défis techniques l'obligeront à alléger son fardeau militaire. Mais il faut dès aujourd'hui entamer ces débats. La place est enfin libre, maintenant que Diamant et le 26 novembre sont derrière nous.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse.

Vous y avez épinglé notre Fédération au sujet de la réponse que celle-ci avait apportée concernant une éventuelle introduction d'un bonus.

Deux remarques s'imposent à ce sujet. Contrairement à l'assurance RC automobile, il n'a jamais été question d'introduire un malus en contrepartie d'un éventuel bonus. Cela limite déjà considérablement les possibles atteintes à la notion de solidarité dont vous avez, comme nous, fait état dans cette affaire. Par ailleurs, et contrairement à ce que vous indiquez, nous n'avons pas manifesté un enthousiasme déliant à l'égard d'une telle introduction. (...)

Michel Barde

Secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux, Genève

**DP** **Domaine**  
**DP** **Public**

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Luc Seylaz

Point de vue: Jean-Louis Comuz

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# La spéculation foncière (fin provisoire)

Le débat sur la spéculation engagé dans ces colonnes s'est poursuivi à l'Université

(*pi*) Nos lecteurs ont encore en mémoire le débat provoqué par l'article de Jean-Christian Lambelet, professeur d'économie à l'Université de Lausanne, paru dans DP 961 du 31 août et consacré à la spéculation. Suivirent une réaction de Philippe Biéler, secrétaire romand de l'Association suisse des locataires (DP 962), une lettre de lecteur (DP 963), les réactions du géographe et conseiller national Victor Ruffy et de Jean-Bernard Racine, professeur de géographie à l'Université de Lausanne (DP 970), et enfin la réplique de Jean-Christian Lambelet (DP 973). Ce riche échange s'est poursuivi à l'Université par un cours commun sous forme de débat réunissant les étudiants de MM. Racine et Lambelet. S'affrontaient donc, le terme n'est pas trop fort, les deux professeurs ainsi que MM. Ruffy et Christian Zimmermann, chargé de recherche.

## Accord sur le constat, pas sur les remèdes

La discussion a surtout porté sur les constats et l'approche du problème plus que sur ses effets et les remèdes à y apporter: approche purement économique d'un côté, opposée à une vision politique de la part des géographes. On regrettera que les orateurs n'aient pas davantage tenté de dépasser leurs positions classiques, peu encouragés il est vrai par le modérateur, M. Danthine, vice-recteur, visiblement frustré d'être tenu à une certaine neutralité qu'il ne manqua d'ailleurs pas de quitter pour se ranger rapidement du côté des économistes. Ainsi les politiques auraient-ils pu admettre que si la spéculation contraire l'objectif politique de favoriser l'accès à la propriété, elle a également eu des effets positifs sur l'aménagement du territoire: le besoin en surface par habitant n'aurait-il pas crû encore plus vite si les prix n'étaient pas montés? Et ne faut-il pas admettre que certains cherchent à réaliser sous forme de plus-value au moment de la revente ce qu'ils

n'ont pu gagner sur des loyers protégés? D'un autre côté, le discours des économistes, très théorique, tenait trop peu compte de certaines réalités. Il n'y a pas raréfaction du sol, du moins pas encore, les études le prouvent: nos zones à bâtir existent en quantité suffisante. Elles ne se trouvent simplement pas sur le marché en raison d'une spéculation sur l'avenir de la part de leurs propriétaires: ils espèrent bien en tirer un plus grand bénéfice en attendant avant de vendre.

## Le sol n'est pas une denrée rare

(*pi*) La Suisse, pays à forte densité de population au-dessous de 700 mètres d'altitude, offre à ses habitants environ 280 m<sup>2</sup> de surface dite «urbanique» (c'est-à-dire construite ou aménagée) par personne, dont la moitié relève de la gestion publique (voies de communication, lieux de rassemblement, etc). Les Suisses sont plutôt modestes en regard des 2220 m<sup>2</sup> offerts en Finlande ou des 1860 m<sup>2</sup> offerts aux Etats-Unis. Nous sommes plutôt proches du Japon (170 m<sup>2</sup>), des Pays-Bas (250 m<sup>2</sup>), de l'Allemagne (430 m<sup>2</sup>) ou de la France (450 m<sup>2</sup>).

En fait, comme les pays qui disposent des plus grandes surfaces urbaniques sont aussi ceux auxquels il reste d'immenses surfaces inhabitées, des pays très différents se retrouvent proches les uns des autres quant à la proportion entre superficie totale et surface urbaine: La Finlande a 3,1% de sa superficie totale en zone urbaine, les Etats-Unis, la France et la Suisse 4,3%, le Japon 4,9% et l'Allemagne 10,8%.

Sur la base de ces besoins en surface, il est possible de déterminer la superficie constructible nécessaire d'ici à l'an 2000. Les résultats sont intéressants: pour le canton de Vaud, avec un accroissement démographique stable, il faudra disposer de 17'092 hectares de surface urbaine si l'on considère que le

Faut-il donc laisser gérer par les lois du marché un secteur où la concurrence classique ne joue pas?

## Mieux vaut une réponse imparfaite que pas de réponse

Mais, répondent les économistes, si ce n'est le plus offrant qui peut s'approprier une partie du sol, comment s'effectuera la répartition? Il faut bien reconnaître que seuls les politiques tentent d'apporter des réponses à cette question, par des mesures dont on ne sait pas si elles seront efficaces, mais qui ont au moins le mérite d'exister. Car l'accroissement des surfaces à bâtir au détriment de l'agriculture que préconisent MM Lambelet et Zimmermann n'a guère de sens dans un pays qui dispose, il faut le répéter, d'un surplus de zones à bâtir légalisées (voir ci-dessous). ■

besoin augmente d'environ un mètre carré par personne et par année; or le canton possède 24'045 hectares légalisés, sans compter les zones intermédiaires, soit une marge de 6953 hectares ou de 29%. En cas d'accroissement démographique fort, cette marge sera encore de 6394 hectares ou de 27%. La différence est faible entre les deux scénarios, le besoin en surface par personne s'accroissant moins rapidement si la population, elle, augmente fortement.

On voit que le canton de Vaud dispose d'une réserve de surface théorique suffisante pour accueillir 218'000 à 237'000 personnes suivant le scénario. Les zones à bâtir actuellement légalisées permettraient donc au canton de compter plus de 820'000 habitants en l'an 2000, contre environ 560'000 actuellement, population nettement supérieure aux résultats des prévisions démographiques.

Ces chiffres montrent bien qu'il n'y a pas raréfaction du sol à cause de zones à bâtir en quantités insuffisantes, mais à cause de la rétention de celles-ci par certains peu pressés de transformer des mètres carrés en francs. ■

Source: Victor Ruffy, *Structure et dynamiques économiques et géographiques d'un espace foncier - Vingt ans de transactions foncières dans le canton de Vaud*, Lausanne, 1989.